

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS



n° 11192*03

Formulaire obligatoire
Arrêté du 13 décembre 2001

1. DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPORTATION DE MATERIELS DE GUERRE,
ARMES ET MUNITIONS

Définitive

Temporaire

2. Expéditeur (nom, profession, adresse)

3. Nom et adresse du demandeur

4. Pays de provenance

5. Pays d'origine

6. Importateur

Commerçant

- n° SIREN
- fabrication ou commerce de matériels de guerre, armes et munitions :
 - catégories A1 A2 B n° et date de l'autorisation :
 - catégories C D date et lieu de délivrance du récépissé de déclaration :
- date et lieu de délivrance de l'agrément d'armurier :
- date et lieu de délivrance de l'autorisation d'ouverture du commerce de détail :

Autre (préciser la nationalité)

7. Valeur facture totale

8. Motif de l'importation

9. Bureau de douane

10. Transitaire

11. Matériels, armes et munitions concernés

Arme ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre Oui Non

Catégorie	Type	Marque/Modèle	Calibre	Autres caractéristiques	Nombre

12. Délai de réexportation (en mois)

13. Date, signature et cachet du demandeur :

Référence de la demande

14. Réserve à l'administration